



**Formulaire**  
**de demande d'accès au dossier patient**

NOM prénom du demandeur : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

.....

.....

**1. Apporter la preuve de votre identité** (article R 1111-1 du CSP = Code de la Santé Publique)

Merci de joindre une photocopie recto verso d'une pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire).

**2. Cas particulier, si vous demandez l'accès au dossier d'une autre personne que vous :**

Merci de joindre une photocopie d'un des documents justifiant que vous avez le droit d'avoir accès au dossier.

***Pour plus de détails, se reporter à la notice explicative (§ A).***

**3. Cas particulier, si vous êtes ayant droit du patient décédé :** (articles R 1111-7 et L 1110-4 du CSP)

Quelle raison motive votre demande d'accès ?

Connaître les causes de la mort

Défendre la mémoire du défunt

Faire valoir mes droits

***Pour plus de détails,  
se reporter à la notice explicative (§ B).***

Dans chaque cas, veuillez préciser et motiver votre demande : .....

.....

.....

.....

.....

**4. Patient concerné** (article R. 1112-2 du CSP)

NOM prénom: .....

Date de naissance: .....

Service d'hospitalisation : ..... Site : .....

Pour les nouveaux-nés uniquement : | NOM prénom de la mère : .....

Date de naissance de la mère : .....



## 5. Éléments du dossier demandés

**Pour plus de détails, se reporter à la notice explicative (§ C).**

- Ensemble du dossier médical (article R 1111-2 du CSP)
- Parties du dossier correspondant à une hospitalisation ou une consultation particulière  
Si oui, veuillez préciser le séjour concerné :  
DATE d'entrée \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_ Date de sortie \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

Pièces particulières du dossier :

- Lettre de sortie ou compte-rendu d'hospitalisation
- Compte-rendu opératoire
- Examens de radiologie, échographie, scanner, IRM, ...
- Compte-rendu des examens de radiologie, échographie, scanner, IRM, ...
- Compte-rendu des examens d'analyse de biologie médicale (bilans sanguins, urinaires, ...)
- Autre, préciser : .....

## 6. Préciser les modalités de communication souhaitées (article R. 1111-2 du CSP)

**Pour plus de détails, se reporter à la notice explicative (§ D).**

- Consultation sur place du dossier sur rendez-vous

Si oui, désirez-vous :

- un accompagnement par le médecin qui vous a suivi pendant votre séjour (ou à défaut, par un médecin d'une même spécialité)
- une copie des documents qui vous seront présentés

*La consultation sur place des informations  
en présence d'un représentant médical ou soignant de l'établissement est gratuite.*

- Envoi postal à un médecin désigné par vos soins (à vos frais)

Si oui, veuillez préciser le nom et l'adresse de ce médecin :

.....  
.....  
.....  
.....

- Envoi postal à vous-même (à vos frais)

Fait le ..... à .....

**Signature obligatoire et lisible du demandeur :**

Merci de retourner le formulaire complété à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur  
Secrétariat de direction  
CHIC des Andaines  
Rue Sœur Marie Boitier  
61 600 La Ferté Macé



## Note explicative

### **A. Si vous demandez l'accès au dossier d'une autre personne que vous :**

**Vous devez justifier que vous faites partie des personnes autorisées par la loi à avoir accès au dossier du patient.**

Pour les patients mineurs :

- Joindre une photocopie d'un document attestant l'exercice de l'autorité parentale (livret de famille, jugement ou arrêt rendu, déclaration conjointe, articles R 1111-5 et 7 du Code de la Santé publique).

Remarque : Le dossier du patient mineur n'est pas communicable aux titulaires de l'autorité parentale si le mineur s'y est opposé (article R 1111-6 du CSP).

Pour les patients sous tutelle :

- Joindre une photocopie d'un document attestant l'exercice de la tutelle (jugement ou arrêt rendu)

### **B. Si vous demandez l'accès au dossier d'un patient décédé**

**Vous devez justifier de votre qualité d'ayant droit.**

- Joindre une photocopie d'un document attestant la qualité d'ayant droit (acte notarié ou acte d'État Civil)
- Joindre une photocopie du contrat d'assurance vie dont vous êtes le bénéficiaire

Définition de l'ayant droit:

La qualité d'ayant droit vise les successeurs du défunt au sens du Code Civil, c'est-à-dire les héritiers, le conjoint survivant, les légataires. Il n'y a pas lieu de réduire cette notion aux seuls descendants directs de la première génération.

La qualité d'ayant droit ne vise pas la personne qui entretenait avec le défunt une relation de concubinage, sauf dispositions testamentaires particulières.

Remarques :

Le dossier n'est pas communicable si la personne s'y est opposée avant son décès. Toutefois, un certificat médical peut vous être délivré, si vous le souhaitez.

En qualité d'ayant droit, vous n'avez accès qu'aux seules informations nécessaires à la réalisation de l'un des 3 motifs de demande d'accès, et uniquement à ces informations.

**Tournez SVP ↶**



### **C. Éléments du dossier demandés**

---

L'ensemble des informations contenues dans votre dossier peut être consulté ou transmis. Toutefois, il ne vous est pas forcément nécessaire d'accéder à l'ensemble de ces informations.

Afin de mieux répondre à vos besoins et de limiter d'éventuels frais de copie, nous vous demandons de nous préciser la nature des informations auxquelles vous souhaitez avoir accès.

**En l'absence de réponse de votre part, l'ensemble du dossier vous sera communiqué**

### **D. Modalités de communication du dossier**

---

Plusieurs modalités de consultation du dossier peuvent vous être proposées.

- consultation sur place (gratuite)
- envoi postal (à vos frais)

**Si vous ne nous précisez pas la modalité de consultation qui vous semble la mieux adaptée, nous vous proposerons par défaut une date de rendez-vous pour consultation sur place** du dossier, en présence du médecin qui vous a suivi pendant votre séjour (ou à défaut, par un médecin d'une même spécialité) qui pourra répondre à vos questions éventuelles.

#### Consultation sur place :

Nous attirons votre attention sur le fait qu'un accompagnement médical est souhaitable lors de cette consultation du dossier, afin de vous aider à mieux comprendre les informations que vous pourrez y trouver.

#### Envoi postal

Pour information, les frais liés à la copie d'un document, les duplicata de radiologie ainsi que les frais d'envoi en recommandé avec accusé de réception seront à votre charge (article L 1111-7 du CSP).